

COMMUNE DE WINGEN

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2020 à huis clos

L'an deux mille vingt, le vingt trois juin à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 18 juin 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique à huis clos sous la présidence du Maire, André SCHMITT,

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10
Monsieur le Maire, André SCHMITT
Madame et Messieurs les Adjoints au Maire : Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Claudine WALTHER
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :
Noémie SCHULTZ, Léon SCHMITT-SPILL, Dominique MARTIN, Jean-Georges WALTHER, Guy LEIBOLD, Alain WOLFF

Absents excusés avec pouvoir : 1
Raphaël HARI a donné procuration à M. Georges HOCH
Absent excusé : 0

Quorum :

Avec 10 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Désignation du délégué suppléant à l'association des communes forestières
- 4) Décision Modificative n°2 au budget principal 2020
- 5) Modification de la délibération n°70/2014 : Fixation des cadeaux de la commune pour événements familiaux
- 6) Composition de la commission communale des impôts directs
- 7) Acceptation d'un don de l'Association Socioculturelle et Sportive de Wingen
- 8) Informations diverses

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et demande de pouvoir rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Annule et remplace délibération 48/2020 pour erreur matérielle : Décision Modificative n°1 au budget principal 2020
 - Désignation des délégués de l'AOS
 - Désignation du délégué suppléant local au CNAS
 - Mise en demeure du lot de chasse n°537C02 « Société Civile de Chasse du Petit-Wingen »
- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande

Désignation du secrétaire de séance

Madame Laetitia GRAESE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Délibération 49/2020 : DESIGNATION DU DELEGUE SUPPLEANT A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué suppléant auprès de l'Association des Maires des Communes Forestières,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après accord de la personne concernée, le Conseil Municipal, après délibération, a désigné :

M. Georges HOCH, comme délégué suppléant auprès de l'Association des Maires des Communes Forestières.

Voix Pour : 9+1

Contre: 0

Abstention : 1

Délibération 50/2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

Au vu des résultats des grands livres des budgets de l'année 2020, et afin de procéder au mandatement d'une facture, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives au budget principal. Ces décisions n'engendrent pas d'augmentation des dépenses de fonctionnement, ni d'investissement au budget concerné.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 204 du budget principal sont insuffisants et propose une décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2020		DM - 2020 proposée	Disponible à l'article après vote
21	c/2151 - Réseaux de voirie	- 6 000,00 €	229 444,67 €
Total		- 6 000,00 €	
204	c/2041512 - GFP de rattachement – Bâtiment et installations	+ 6 000,00 €	9 293,81 €
Total		+ 6 000,00 €	

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte la Décision Modificative au Budget principal pour l'exercice 2020 comme suit :

Section de Dépenses d'Investissement

Chap/21 - 6 000 € Chap/204 + 6 000 €

Pour : 10+1 Contre: 0 Abstention : 0

Délibération 51/2020 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°70/2014 : FIXATION DES CADEAUX DE LA COMMUNE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les cadeaux offerts par la Commune pour des évènements familiaux, selon le tableau suivant :

Occasion	Personnes concernées	Montant attribué	Observations
Naissance	Agents	70 € maximum	par enfant sous forme d'un bon d'achat
	Conseillers municipaux		
Mariage	Agents	70 € maximum	sous forme d'un cadeau ou d'un bon d'achat
	Conseillers municipaux		
Anniversaire	Conseillers municipaux	70 € maximum	sous forme d'un cadeau ou d'un bon d'achat chiffres ronds à partir de 50 ans
Grands anniversaires à partir de 80 ans, Noces	Administrés de la commune	montant maximal de 50 €	Pour femmes : arrangement de plantes, pour hommes : coffret de vin, pour noces : arrangement de plantes
Décès	Conseillers municipaux	Montant maximal de 80 €	Sous forme d'une gerbe
	Agents en activité		
	Adjoints et Maires honoraires		
Départ en retraite	Agents Enseignants	montant maximal de 500 €	Sous forme de cadeau ou de bon d'achat, en fonction de l'ancienneté dans le village *
Départ de l'école	Enseignants, agents	montant maximal de 500 €	Sous forme de cadeau ou de bon d'achat, en fonction de l'ancienneté dans le village *

* En fonction de l'ancienneté dans le village :

5 ans : 80 €

10 ans : 170 €

15 ans : 250 €

20 ans : 330 €

25 ans : 420 €

30 ans : 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Les crédits ont été et seront prévus au budget primitif communal.

Pour : 10+1

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 52/2020 : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de 2 000 habitants ou moins, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants (un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune).

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 22 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de dresser une liste de 12 titulaires et 12 suppléants comme suit :

12 titulaires	12 suppléants
HOCH Georges	BILLMANN Philippe
WALTHER Jean Georges	URLACHER André
GRAESE Laetitia	WOLFF Charles Fils
MARTIN Dominique	BILLMANN Marc
SCHMITT-SPILL Léon	MIQUEL Stéphanie
LEIBOLD Guy	APFEL Frédéric
HARI Raphaël	WEISBECKER Jean
WOLFF Alain	FISCHER Emmanuel
WALTHER Claudine	STEINER Ludovic
SCHULTZ Noémie	WALTHER Olivier
FABACHER Marcel	SPIELMANN Eric
<u>Personne de l'extérieur :</u> RICHTER Jean Louis 31, Grand'rue 67360 WALBOURG	<u>Personne de l'extérieur :</u> HOCH Bernard 12, rue de Mulhouse 67160 WISSEMBOURG

Pour: 10+1

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 53/2020 : ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE ET SPORTIVE DE WINGEN

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, ACCEPTE (Monsieur André SCHMITT, Président de l'Association Socioculturelle et Sportive de Wingen est sorti de la pièce et n'a pas participé au vote), le chèque de don de l'Association Socioculturelle et Sportive de Wingen d'un montant de 1260,00 €.

La recette sera imputée au budget primitif communal de l'exercice en cours.

Pour: 9+1

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 54/2020 : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 48/2020 POUR ERREUR MATERIELLE : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

Annule et remplace la délibération n°D2020_06_48, (reçue à la préfecture le 15 juin 2020) suite à une erreur matérielle, il convenait de lire :

Sur proposition de Monsieur le Maire et en vue de la régularisation comptable, il y a lieu de d'annuler et de remplacer la décision modificative n°1 au budget principal 2020. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, DECIDE les ouvertures de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2020		DM - 2020 proposée	Disponible à l'article après vote
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	- 1 500,00 €	110,00 €
60633	Fournitures de voirie	- 1 500,00 €	900,00 €
6068	Autres matières et fournitures	- 3 000,00 €	3 000,00 €
63512	Taxes foncières	- 15 000,00 €	0,00 €
6282	Frais de gardiennage	- 3 000,00 €	13 000,00 €
Total		- 24 000,00 €	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 24 000 €	24 000,00 €
Total		+ 24 000,00 €	

Après délibération, le Conseil Municipal :

ADOpte la Décision Modificative au Budget principal pour l'exercice 2020 comme suit :

Section de Dépenses de Fonctionnement

Chap/65 - 1 500 €

Chap/011 - 22 500 € c/6718 + 24 000,00 €

Pour: 10+1 Contre: 0 Abstention : 0

Délibération 55/2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DE L'AOS

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès de l'Association des Oeuvres Scolaires de Wissembourg,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après accord des membres concernés, le Conseil Municipal, après délibération, a désigné :

Mme Laetitia GRAESE

Comme déléguée titulaire auprès de l'association des oeuvres scolaires de Wissembourg.

Mme Claudine WALTHER

Comme déléguée suppléante auprès de l'association des oeuvres scolaires de Wissembourg.

Pour : 10+1 Contre: 0 Abstention : 0

Délibération 56/2020 : DESIGNATION DU DELEGUE SUPPLEANT LOCAL DU CNAS

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué suppléant auprès du Comité National d'Action Sociale.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après accord de la personne concernée, le Conseil Municipal, après délibération, a désigné :

Mme Claudine WALTHER, comme déléguée suppléante auprès du Comité National d'Action Sociale.

Pour : 10+1 Contre: 0 Abstention : 0

Délibération 57/2020 : MISE EN DEMEURE DU LOT DE CHASSE n°537C02 – SOCIETE CIVILE DE CHASSE DU PETIT WINGEN

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier de Charges Type des locations des chasses communales relatif à la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et notamment l'article 29 « Réduction des nuisibles » et l'article 37.2 « Résiliation de plein droit »,

VU l'article 37.2 du Cahier de Charges Type des locations des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et notamment le point n°6 précisant la résiliation du bail en cas de non régulation des animaux classés nuisibles,

VU l'article 29 du Cahier de Charges Type obligeant le titulaire du droit de chasse de réduire le nombre d'animaux nuisibles,

VU la délibération n°95 du conseil municipal en date du 28 octobre 2014 approuvant la constitution et le périmètre des lots de chasse, les choix du mode de location, l'agrément des candidatures et l'approbation de la convention de gré à gré,

VU l'annexe « Clauses particulières de la location de chasse de la Commune de WINGEN »,

VU le Procès de résultat de la procédure d'appel d'offres du 21 mai 2015 attribuant le lot de chasse n°2 à Monsieur Daniel MULLER – Président de la Société Civile de Chasse du Petit-Wingen,

VU la lettre du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin (FDIS67) en date du 3 mai 2016 avertissant M. Daniel MULLER – Président de la Société Civile de Chasse du Petit-Wingen, de la situation des dégâts de sangliers représentant 1,29% de la Surface Agricole Utile soit 2,58 hectares détruits sur le lot de chasse n°537C02,

VU la lettre du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin (FDIS67) en date du 21 mars 2017 avertissant M. Daniel MULLER – Président de la Société Civile de Chasse du Petit-Wingen, de la situation des dégâts de sangliers représentant 3,07% de la Surface Agricole Utile soit 6,14 hectares détruits sur le lot de chasse n°537C02,

VU la lettre du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin (FDIS67) en date du 29 mars 2019 avertissant M. Daniel MULLER – Président de la Société Civile de Chasse du Petit-Wingen, de la situation des dégâts de sangliers représentant 2,89% de la Surface Agricole Utile soit 5,78 hectares détruits sur le lot de chasse n°537C02,

VU la lettre du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin (FDIS67) en date du 22 avril 2020 avertissant M. Daniel MULLER – Président de la Société Civile de Chasse du Petit-Wingen, de la situation inquiétante des dégâts de sangliers représentant 1,98 % de la Surface Agricole Utile sur le lot de chasse n°2 de WINGEN,

VU l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 qui fixe la liste des lots de chasse situés dans les secteurs à fort taux de dégâts causés par l'espèce sanglier pour la période du 1^{er} octobre au 31 juillet 2020 et portant interdiction et restriction de l'agrainage sur un certain nombre de ces lots de chasse, lot de chasse N°537C02 figurant parmi les lots situés sans les secteurs à fort taux de dégâts – zone noire (annexe 1 de l'arrêté) et également en zone noire (annexe 2 de l'arrêté) pour interdiction de l'agrainage,

VU l'avis favorable de la 4C en date 8 juin 2020,

Considérant que lorsque les dégâts atteignent 3 % de la surface agricole utile (SAU) ou lorsque la surface des dégâts atteint ou excède 25 ha quelle que soit la surface de la SAU, le secteur est considéré comme sensible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de mettre en demeure La Société Civile de Chasse du Petit-Wingen, présidée par M. Daniel MULLER, locataire du lot de chasse n°537C02 lui demandant de bien vouloir procéder sans délai à des actions de réduction massive de sangliers sur l'ensemble du lot de chasse n°537C02 avec bilan de la situation à faire en mars 2021.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision

Pour : 10+1

Contre: 0

Abstention : 0

Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 21h10

Publié le 1^{er} juillet 2020

Transmis à la Sous-Préfecture le 1^{er} juillet 2020

Le Maire,
André SCHMITT

Le secrétaire de séance,
Laetitia GRAESE